



Granges, le 29 janvier 2021

COMMUNE DE GRANGES / VSE

Convocation

En raison du contexte sanitaire actuel et dans le but de pouvoir respecter les règles de distanciation sociale, le Conseil communal se voit contraint d'organiser l'assemblée communale extraordinaire à Bossonnens. Dès lors, les citoyennes et citoyens de la commune de Granges (Veveyse) sont convoqués en assemblée communale extraordinaire le **mardi 9 février 2021 à 20h00 à la salle de gym de Bossonnens ; des transports seront organisés.**

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2020** (il ne sera pas lu)
- 2. Achat d'un véhicule d'intervention pour le corps des sapeurs-pompiers**
Modification du budget 2021
 - 2.1 Présentation
 - 2.1.1 Rapport et préavis de la commission financière
 - 2.1.2 Approbation
- 3. Bâtiment de la Léchère 2 B – Demande du crédit de construction**
Modification du budget 2021
 - 3.1 Présentation
 - 3.1.1 Rapport et préavis de la commission financière
 - 3.1.2 Approbation
- 4. Divers**

Les citoyennes et citoyens qui désirent participer à l'assemblée communale sont priés de s'inscrire, soit par courriel : admin@granges-veveyse.ch, soit par téléphone au 021/ 947 41 73, jusqu'au vendredi 5 février 2021 à 12h00. Pour des raisons d'organisation, les personnes qui ont besoin du transport mis en place doivent obligatoirement s'inscrire jusqu'au vendredi 5 février 2021 à 12h00.

Nous vous informons également des règles d'hygiène et de conduite mises en place :

- La distance de 1.5 m entre les personnes sera respectée
- Port du masque obligatoire
- Gel désinfectant à disposition

Deux séances de présentation du projet du bâtiment de la Léchère 2 B seront organisées à la salle communale à Granges, le vendredi 5 février 2021 de 19h00 à 21h00, et le samedi 6 février 2021 de 9h00 à 12h00. Pour y participer, les inscriptions sont obligatoires jusqu'au vendredi 5 février 2021 à 12h00, via notre site Internet.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, le budget 2021 et les divers documents en lien avec cette assemblée sont disponibles sur notre site Internet <https://www.granges-veveyse.ch/assemblee-communale-extraordinaire> . Ils peuvent aussi être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

